

---

# un autre projet est possible

collectif-cptg.org



---

## L'Écho du Triangle du mardi 20 décembre 2022

---

# Bonnes fêtes, Reprenons des forces pour la suite !

---

## SOMMAIRE

- ✓ Pas de ZADimanche en décembre - bonnes et agréables fêtes de fin d'année
  - ✓ Avis du CPTG sur la révision du SDRIF-E
  - ✓ La Cité scolaire
  - ✓ Point juridique
  - ✓ Campagne de Paris, Paysage Triangulaire
- 

### Pas de ZADimanche en décembre - bonnes et agréables fêtes de fin d'année

Le dernier dimanche du mois est le 25 décembre. On se repose, on fait la fête et on reprend des forces pour 2023. La prochaine ZADimanche aura lieu le 29 janvier 2023.

Ce n'est pas encore gagné mais c'est encore possible de préserver le Triangle de Gonesse de l'urbanisation.



Le CPTG vous souhaite à tous et à toutes de bonnes et agréables fêtes de fin d'année

Pour la suite nous avons besoin de celles et de ceux qui n'acceptent pas l'urbanisation du Triangle de Gonesse après l'abandon d'EuropaCity. Pour participer à l'organisation des prochaines actions, inscrivez-vous à la « Convergence Gonesse » qui se réunit à Paris de 19h à 21h le 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois à Paris, métro République.

Pour s'inscrire : [ouiauxterresdegonesse@gmail.com](mailto:ouiauxterresdegonesse@gmail.com)

---

## Avis du CPTG sur la révision du SDRIF-E

La période de concertation concernant la révision du Schéma directeur de la région Île-de-France en application du code de l'environnement a pris fin le 15 décembre. [Le Collectif pour le Triangle de Gonesse \(CPTG\) et le Collectif OIN Saclay \(COLOS\) ont émis un avis complémentaire à celui de France Nature Environnement Île-de-France.](#)

La première partie porte sur l'évaluation du SDRIF de 2013. Force est de constater un écart considérable entre la formulation des défis identifiés en 2013 et les résultats obtenus. Relevons la contradiction flagrante entre la recherche d'attractivité (qui est à nouveau citée dans le SDRIF-E !) et la nécessaire reconversion écologique non pas seulement de l'économie, mais de l'ensemble de la société de l'Île-de-France. Les propositions doivent être en cohérence avec le titre du nouveau SDRIF-E (non pas E comme environnement, mais comme Écologie) et comporter des moyens beaucoup plus prescriptifs, pour que le futur Schéma Directeur soit respecté.

En deuxième partie l'avis traite :

- des perspectives démographiques
- du système territorial, pour bien vivre en Île-de-France
- du 4<sup>e</sup> défi : le défi alimentaire
- et des objectifs qualitatifs pour le SDRIF-E

*En Île-de-France, la gestion des différents outils décrits plus haut - hétérogènes et de portée spatiale diverse - mériteraient d'être mis en musique au niveau du schéma directeur régional. En effet, il nous faut des outils réglementaires spécifiques fléchés « Agriculture/Alimentation » permettant de sanctuariser les meilleures terres agricoles et d'assurer davantage la souveraineté alimentaire de l'Île-de-France.*

*Pour cela, il conviendrait que l'utilité publique ne soit pas réservée à la seule urbanisation, mais aussi intervienne pour l'autonomie alimentaire, préservant ainsi la vocation agricole des meilleures terres. Cela suppose de procéder à un inventaire de la qualité des terres agricoles à l'échelle de la région, puis de mettre ensuite en place des dispositifs destinés à faciliter les conditions de leur exploitation, des aides à la préemption de ces terres pour les sanctuariser de façon pérenne, ainsi que des systèmes d'aide pour les dépolluer, pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs, pour accompagner des exploitants à passer en bio, à développer le maraîchage, etc.*

*Enfin, - aux antipodes d'une politique d'aménagement ayant pour objectifs des « quantités » de logements, de km de métro et de nombre de gares, d'ha de zones d'activités, etc. - nous proposons de remettre au goût du jour les « IDH », indices de développement humain, pour évaluer la politique d'aménagement de l'Île-de-France. C'est-à-dire des indicateurs qualitatifs basés sur le « bien vivre » (santé, éducation, niveau de vie, réduction des inégalités territoriales, adéquation emploi / main-d'œuvre, souveraineté alimentaire, transports de proximité, préservation du cadre de vie, etc.)*

Le SDRIF-E sera mis en enquête publique en 2023, ensuite voté par le conseil régional puis soumis au Conseil d'État en 2024.

---

## Pour une Cité scolaire dans les villes et non sous le bruit des avions sur le Triangle de Gonesse :

Une lettre ouverte aux ministres concernés est en cours de signature. La liste des associations, syndicats de l'éducation et élu.e.s signataires, s'allonge.

Ils demandent au ministre de l'Éducation de tenir compte des importantes nuisances sonores des deux aéroports et de décider d'un site d'implantation de la Cité scolaire au sein de la zone urbaine et non au milieu des champs sous le bruit permanent, jour et nuit, des avions, pour une ouverture avant 2028.

Pour les signatures des associations de parents d'élèves, des syndicats de l'éducation et des élu-es écrire à : [ouiauxterresdegonesse@gmail.com](mailto:ouiauxterresdegonesse@gmail.com)

Pour plus de précision : [Notes sur la Cité scolaire - Novembre 2022](#)

---

### Point juridique

Pour la deuxième fois, le Conseil d'État par décision du 12 décembre 2022 confirme que la ligne 17 Nord et la gare du Triangle de Gonesse ne relèvent pas de la procédure d'exception de la loi JO-Jeux Olympiques.

Ainsi nous pouvons espérer connaître dans les prochains mois les décisions du tribunal administratif (TA) de Cergy :

- sur la modification du PLU de Gonesse ayant permis au préfet du Val d'Oise de signer le permis de construire de la gare indépendamment de l'opération d'ensemble de la ZAC Triangle de Gonesse (recours déposé en novembre 2018)
- sur l'annulation des arrêtés préfectoraux relatifs à la ZAC Triangle de Gonesse (création et déclaration d'utilité publique) antérieurs à l'abandon d'EuropaCity et toujours en vigueur (recours déposé en octobre 2021)

et la décision de la cour administrative d'appel de Versailles :

- sur le permis de construire de la gare Triangle de Gonesse. Le recours a été déposé au TA de Cergy en novembre 2018, et a été rejeté en mars 2022 par le TA de Cergy.

*Notons au passage le « saucissonnage » des procédures, qui oblige les associations à multiplier les différents recours : une spécificité française, dénoncée par l'Europe. Ceci permet de rallonger les délais et pendant ce temps, les travaux continuent. Mais nous ne lâchons rien !*

---

### Campagne de Paris, Paysage Triangulaire

Le samedi 3 décembre, la Grande Salle du Centre Pompidou affichait complet pour la présentation du film de l'artiste cinéaste Catherine Radosa dans le cadre du « Forum Climat : quelle culture, pour quel futur ».

Au gré de quelque cinq années de rencontres et d'événements, d'interventions et de gestes artistiques sur le site, Catherine Radosa est témoin mais aussi actrice au cœur de ce paysage en transformation : elle raconte les personnages et les situations, les spéculations et les confrontations, ses perceptions et sensations paysagères comme humaines, dans une chronique parlée filmée.

---

---

## Contacts presse

CPTG : Bernard LOUP

[ouiauxterresdegonesse@gmail.com](mailto:ouiauxterresdegonesse@gmail.com)

06 76 90 11 62

[ouiauxterresdegonesse.fr](http://ouiauxterresdegonesse.fr)

---

**Pour les journalistes, notre site met à disposition des chiffres, vidéos, des dossiers thématiques et des photos libres de droit et réutilisables. Vous trouverez aussi l'historique des communiqués de presse.**

[Consultez nos Communiqués de Presse](#)

---

FAIRE UN DON

ADHÉRER

---

Retrouvez-nous sur **internet**  
et faites-nous connaître dans vos **réseaux**



Ce courriel a été envoyé par CPTG Rue Gambetta 95400 Villiers le Bel

---